

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 mars 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à 19h00, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le quatorze mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1^{er} Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie - BECKER Bernadette - BLIGAND Daniel - BRISSON Roland - CAGNATO Frédéric - CAILLAUT Sébastien - CHAUVAT Mayline - CHENOT Laurence - DELALANDE Elisabeth - DESAIX Ludovic (arrivé à 19 h 30) - DUPRÉ-SÉGOT Danielle - DUTREILH Marie-Claude - FORT Jean-Michel - FOUCHET Mathilde - GLOMOT Pascal - LAINE Nicolas - LEGRESY Valérie - PAILLIER Sophie - PALLEAU Bruno - PENNEROUX Sylvie - PILLE Pascal - RIPART Christine - ROUSSEAU Dominique - TRISTANT Patrick - VARVOU Nathalie - VIGNAU Olivier

Absents excusés avec pouvoirs : BARON Bernard (procuration à RIPART Christine) - CHAUMETTE Baptiste (procuration à PAILLIER Sophie) - DESAIX Ludovic (procuration à FORT Jean-Michel dans l'attente de son arrivée)

Absent : PASQUIER Daniel

Secrétaire de Séance : Pascal PILLE

Membres en exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer valablement



Ordre du jour :

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- 2/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2024
- 3/ Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire conformément aux délibérations du 13 juin 2020 et du 21 janvier 2021

- 4/ FINANCES – FISCALITE : Rapport n°2024-03-14_Vote des taux d'imposition 2024
- 5/ FINANCES – BUDGET : Rapport n°2024-03-15_Vote du Budget Primitif 2024
- 6/ FINANCES – BUDGET : Rapport n°2024-03-16_Vote des subventions de fonctionnement aux associations pour 2024
- 7/ FINANCES – ASSURANCES : Rapport n°2024-03-17_Protocole transactionnel assurance grêle
- 8/ INTERCOMMUNALITE – MARCHE PUBLIC : Rapport n°2024-03-18_Avenant n°10 du Contrat de Performance Energétique - Chauffage
- 9/ INTERCOMMUNALITE – MUTUALISATION : Rapport n°2024-03-19_Constitution d'un groupement de commande pour les performances énergétiques
- 10/ INTERCOMMUNALITE – MUTUALISATION : Rapport n°2024-03-20_Constitution d'un groupement de commande pour la téléphonie fixe, mobile et internet
- 11/ INTERCOMMUNALITE – EQUIPEMENTS CULTURELS : Rapport n°2024-03-21_Approbation du rapport de la commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) consécutif à la déclaration d'intérêt communautaire d'équipements culturels
- 12/ INTERCOMMUNALITE – SCHEMA DEPARTEMENTAL : Rapport n°2024-03-22_Approbation du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage
- 13/ RH – ASSURANCE DU PERSONNEL : Rapport n°2024-03-23_Contrat d'assurance statutaire des risques statutaires
- 14/ URBANISME – TRAVAUX : Rapport n°2024-03-24_ Approbation de la convention ENEDIS – travaux de raccordement électrique
- 15/ Présentation des « Olympiades »
- 16/ Questions diverses

&&&

1 / Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, il appartient au Conseil Municipal de nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Elit Monsieur Pascal PILLE

~ ~ ~

2 / Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 février 2024

Mme le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2024 à l'assemblée délibérante. Il est approuvé à l'unanimité.

~ ~ ~

3/ Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire conformément aux délibérations du 13 juin 2020 et du 21 janvier 2021

N°	Date	Service	Nature	Objet	Fournisseur	Montant TTC
2024-30	23/01/2024	DESVA	Contrat	Nettoyage vêtements de	ELIS BERRY	8 300,00 €

				travail restaurant scolaire		
2024-31	23/01/2024	DST	Marché	Location copieurs tous services	KONICA MINOLTA	9 572,00 €
2024-32	24/01/2024	AG	Marché	Assurance responsabilités et risques annexes 2024	PARIS NORD ASSURANCE	1 766,47 €
2024-33	24/01/2024	AG	Marché	Assurance véhicules 2024	SMACL ASSURANCES	9 596,90 €
2024-34	25/01/2024	DST	Devis	Travaux topographiques piste cyclables	NEUILLY	3 216,00 €
2024-35	26/01/2024	AG	Contrat	Téléphonie fixe 2024	COMEVA	22 576,00 €
2024-36	29/01/2024	DESVA	Devis	Renouvellement 2 ans 30 licences	FLOTEC	3 240,00 €
2024-37	30/01/2024	DST	Devis	AMO audit parc télécom, analyse besoins et évaluation centrale achat	ISOP	1 560,00 €
2024-38	30/01/2024	DGS	Décision	Demande de subventions DETR (550 000 €) et Fonds vert (350 000 €) rénovation gymnase	Préfecture/Etat	900 000,00 €
2024-39	30/01/2024	DGS	Décision	Demande de subventions DSIL rénovation éclairage public	Préfecture/Etat	40 052,34 €
2024-40		DST	Marché	Electricité des bâtiments, Eclairage public et feux tricolores 2 ans	TOTALENERGIES	267 819,63 €
2024-41		DST	Marché	Réfection courts tennis extérieurs : lot 1 démolition des existants	COLAS France	51 607,69 €
2024-42		DST	Marché	Réfection courts tennis extérieurs : lot 2 création nouveaux terrains	COLAS France	224 818,90 €
2024-44	03/01/2024	DST	Marché	Rénovation du gymnase lot 2	TP PINEAU	164 798,97 €
2024-45	03/01/2024	DST	Marché	Rénovation du gymnase lot 3	MOMMERS HABITAT CONSTRUCTION	120 892,63 €
2024-46	03/01/2024	DST	Marché	Rénovation du gymnase lot 4	RIDIRA MATHIEU GUENANT	403 738,24 €
2024-47	03/01/2024	DST	Marché	Rénovation du gymnase lot 5	SN DEVIN	663 450,25 €
2024-48	03/01/2024	DST	Marché	Rénovation du gymnase lot 6	CHARIER	46 858,69 €
2024-49	03/01/2024	DST	Marché	Rénovation du gymnase lot 7	DUMAZERT JAURAND	275 072,53 €
2024-50	03/01/2024	DST	Marché	Rénovation du gymnase lot 8	ISOBAT 36	310 993,06 €
2024-51	03/01/2024	DST	Marché	Rénovation du gymnase lot 9	DENIOT ENTREPRISES	104 025,50 €
2024-52	03/01/2024	DST	Marché	Rénovation du gymnase lot 10	SARL TETOT	159 647,70 €
2024-53	03/01/2024	DST	Marché	Rénovation du gymnase lot 11	SARL JEAN CLAUDE VACHER	21 660,60 €
2024-54	03/01/2024	DST	Marché	Rénovation du gymnase lot 12	SPORTINGSOLS	112 900,57 €
2024-55	03/01/2024	DST	Marché	Rénovation du gymnase lot 13	SARL JEAN CLAUDE VACHER	89 305,80 €
2024-56	03/01/2024	DST	Marché	Rénovation du gymnase lot	ENTR PATRICK	381 094,62 €

				14	GUILLOT	
2024-57	03/01/2024	DST	Marché	Rénovation du gymnase lot 15	EMB MITTERAND	246 027,12 €
2024-58	08/02/2024	DESVA	Contrat	Analyse des besoins sociaux du territoire	ANATER	20 460,00 €
2024-59	08/02/2024	DST	Devis	Divers mobiliers urbains signalétique et éléments sécurisation voirie	KROMM GROUP	25 438,78 €
2024-60	16/02/2024	Finances	Décision	Demande subvention Fonds vert éclairage public	Etat	53 403,12 €
2024-61	16/02/2024	DST	Devis	Fournitures d'arbres, arbustes, plantes vivaces	PLANDANJOU	1 842,86 €
2024-62	16/02/2024	DST	Devis	Fertilisation du terrain d'honneur et gazon	BABEE JARDINS	4 475,50 €
2024-63	16/02/2024	DESVA	Devis	Dispositifs de secours les 14 et 15 juin et 13 juillet	SNSM	1 250,00 €
2024-64	16/02/2024	DST	Marché	Avenant n°1 création piste cyclable (pas incidence financière)	EUROVIA CENTRE OUEST	249 205,94 €
2024-65	16/02/2024	DST	Devis	Travaux d'extension du Manège	DENIOT ENTREPRISE	34 458,85 €
2024-66	16/02/2024	DST	Devis	Réparation d'un branchement assainissement	SUEZ	1 571,98 €
2024-67	20/02/2024	AG	Contrat	2 séances spectacle mai 2024 Bibliothèque	LA PETITE MELODIE	1 213,25 €
2024-68	20/02/2024	AG	Contrat	Spectacle Asphodèle 5 octobre 2024	ART MUZE	4 009,00 €
2024-69	23/02/2024	DESVA	Contrat	Maintenance annuelle équipement restaurant scolaire	AXIMA	2 160,00 €
2024-70	23/02/2024	DESVA	Devis	Transport piscine école François Rabelais	STI CENTRE	1 390,00 €
2024-71	23/02/2024	AG	Devis	Location matériel spectacle Asphodèle	IMEDIA	2 800,00 €
2024-72	23/02/2024	AG	Devis	Renouvellement 2 licences Adobe Creative cloud all apps	EPTIMUM	2 231,71 €
2024-73	29/02/2024	DESVA	Devis	Olympiades 2024 - intervention CDOS	Comité Départemental	2 500,00 €
2024-74	04/03/2024	Finances	Décision	Demande subvention pour la réfection de courts de tennis	DEPARTEMENT	32 000,00 €
2024-75	04/03/2024	AG	Contrat	Spectacle Asphodèle 15 mars 2024	ZOUAVE	8 967,50 €
2024-76	04/03/2024	DST	Devis	Réfection pilastre et partie de seuil de portail Presbytère	CREA CONCEPT	1 728,00 €
2024-77	04/03/2024	DESVA	Devis	Prestation activ et vous	ADESLI	1 022,64 €
2024-78	05/03/2024	DESVA	Devis	Sonorisation et vidéo Olympiades	JALLUCINE	4 072,20 €
2024-79	07/03/2024	DST	Devis	Produits d'entretien divers bâtiments	UNISVERT	1 304,63 €
2024-80	07/03/2024	DESVA	Décision	Demande de subvention Analyse des Besoins Sociaux	CAF	13 640,00 €
2024-81	07/03/2024	DESVA	Décision	Demande de subvention Projet Educatif du Territoire	CAF	12 285,60 €

2024-82	08/03/2024	DST	Devis	Boîte renvoi d'angle multiplicateur	VIOUX DUBOIS	2 416,20 €
2024-83	08/03/2024	DST	Devis	1 débrousaieuse	GONNIN DURIS	1 189,14 €
2024-84	15/03/2024	DST	Devis	Modification du giratoire rue de la Brauderie	EUROVIA CENTRE OUEST	1 915,07 €
2024-85	18/03/2024	Finances	Décision	Demande de subvention amendes de police	Département 36	9 140,18 €
2024-86	18/03/2024	DST	Commande	Transport de gravier et sable travaux de voirie	Transport Virard	1 803,62 €
2024-87	18/03/2024	DST	Devis	Travaux de voirie rue du Grand Epot	Setec	10 699,08 €

Aucune remarque n'étant apportée, le Conseil Municipal a pris acte des décisions.

&&&

4/ FINANCES – FISCALITE : Rapport n°2024-03-14_ Vote des taux d'imposition 2024

(Dossier passé en Commission des Finances le jeudi 14 mars 2024)

Rapporteur : M. Bruno PALLEAU, Adjoint aux Finances - Affaires générales - Sécurité

Vu l'état récapitulatif des différentes bases fiscales fourni par les services de la DGFiP,

Considérant les orientations budgétaires 2024, il est proposé de maintenir les taux au même niveau que ceux de 2023 comme suit :

Taxe	Bases 2023	Bases 2024	Taux 2024	Produit 2024 (arr)
TFB	10 313 000,00 €	10 545 000,00 €	30,98%	3 266 841,00 €
TFNB	280 700,00 €	289 800,00 €	48,21%	139 713,00 €
TH RESIDENCES SECONDAIRES	195 244,00 €	227 900,00 €	12,01%	27 371,00 €
Total produit				3 433 925,00 €

Mme le Maire : la part communale n'augmente pas, les bases part de l'Etat augmentent de 3,9 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** les taux de fiscalité locale suivants :
TFB : 30,98 %
TFNB : 48,21 %
TH sur les résidences secondaires : 12,01%
- **CHARGE** Mme le Maire d'informer les services de la Préfecture et de la Trésorerie,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

&&&

5/ FINANCES – BUDGET : Rapport n°2024-03-15_ Vote du Budget Primitif 2024

(Dossier passé en Commission des Finances le jeudi 14 mars 2024)

Rapporteur : M. Bruno PALLEAU, Adjoint aux Finances - Affaires générales – Sécurité

Le BP 2024 a donc été construit dans le contexte et les hypothèses suivantes :

En fonctionnement :

- Valorisation de la provision pour Châteauroux à 213 000 €.
- Prévion d'un remboursement de trop-perçu à la CAF de 16 000 €
- Travaux de voirie pour 160 000 €
- Travaux entretien éclairage public à 79 000 €
- Hypothèse d'une revalorisation de la masse salariale à 0,5 % sur 1 an
- Prise en compte du nouveau régime d'astreinte,
- Prise en compte d'un congé maternité,
- Maintien des tarifs municipaux,
- Maintien des taux de fiscalité
- Remboursement assurances pour sinistre grêle au hauteur de 1 620 000 €.

En investissement :

Sont prévus les investissements suivants

	Dénomination	Montant TTC
		2024
ECLAIRAGE PUBLIC	Av forêt + petit épot + divers	96 000,00 €
	vidéo protection	12 000,00 €
GRELE	réhabilitation du gymnase	3 500 000,00 €
	achat tatamis	27 000,00 €
	réfection toiture Rabelais	90 000,00 €
	Réhabilitation CTM	120 000,00 €
	Mozaïc	8 500,00 €
	mairie	- €
	église	10 200,00 €
	Mis & Thiennot	7 800,00 €
	Asphodele	10 680,00 €
	Presbytere	15 000,00 €
	réparation abris de bus	9 000,00 €
	bâtiment Jean Bouin	1 920,00 €
GROS INVT	aménagement / extension multi-accueil Travaux phase 2	36 000,00 €
	aménagement / extension multi-accueil Signalétique phase 2	24 000,00 €
	aménagement / extension multi-accueil mobilier ameublement phase 2	12 000,00 €
	Maison intergénérationnelle	12 000,00 €
PETITS	cours OASIS végétalisation pergolas	4 800,00 €

INVESTISSEMENTS	Cour OASIS- complément achat mobilier (bancs tableaux récupérateur d'eau)	6 000,00 €	
	Cours OASIS - changement de revêtement sol jeu coté maternelle -	18 000,00 €	
	Matériel cuisine centrale - changement friteuse sauteuse	33 600,00 €	
	Petit broyeur remorquable	16 800,00 €	
	Broyeur arrière gros tracteur	8 400,00 €	
	Barrières police	6 600,00 €	
	Potager partagé - mobilier urbain	6 000,00 €	
	Aménagement Aire de jeux Maurice RAVEL (sécurisation et réparation pièces complémentaires Train)	6 300,00 €	
	Déploiement charte graphique	12 000,00 €	
	Ludothèque mobilier suite	2 400,00 €	
	Sécurisation des postes d'accueil du public:Accueill bouton + sas + Maison des familles + aménagement bibli	13 200,00 €	
	Mobilier forfait	6 000,00 €	
	matériel Informatique Forfait (dont marlene et médéric)	9 600,00 €	
	Panneau d'affichage (sucettes)	8 400,00 €	
	cavernes cimetièrè "Les Arrachis" + intégration dans logiciel	6 000,00 €	
	reprises techniques des concessions - enquête publique 2024	6 000,00 €	
	mobilier école forfait	6 000,00 €	
	matériel	Rafraichisseur	1 800,00 €
Ramée		7 200,00 €	
10 mange debout		600,00 €	
materiel vidéo pour la communication		1 800,00 €	
PPMS : changement de talky WALKY		1 800,00 €	
Télémetre laser avec visée		360,00 €	
Sécateur sur batterie		840,00 €	
Débroussailleuse		1 800,00 €	
Rotovator		1 800,00 €	
desherbeur mécanique cimetièrès		6 600,00 €	
Mobilier festivités (chaises Asphodèle, tables,)		6 000,00 €	
Borne de rechargement restaurant scolaire		4 200,00 €	
ENTRETIEN / INTERVENTION BÂTIMENTS	Relamping écoles	12 000,00 €	
	Remise en état de la fontaine	24 000,00 €	
	Remise en état chaufferie bois	36 000,00 €	
	réfection sol accueil de loisirs (petite salle milieu)	9 600,00 €	
	Changement des lignes analogiques des ascenseurs	- €	
	Portail Rabelais (coté HRPÀ)	1 800,00 €	
	Grilles à repeindre (Accueil périscolaire / école Jacques Prévert)	4 800,00 €	
	Ecole Petite Fadette: Peinture couloir (intervention entreprise)	12 000,00 €	
	Classe à repeindre: Mme Berthelot (Jacques PREVERT) (intervention entreprise)	3 000,00 €	
	Ecole Jacques PREVERT : Rénovation du préau bâtiment Jacques PREVERT (bardage plafond /peinture) (intervention entreprise)	6 000,00 €	
	Visiophone Manège (obsolescence et défaillance de fonctionnement)	6 000,00 €	

Pour l'ensemble de ces investissements, il est prévu un financement grâce aux subventions et à un emprunt valorisé au BP à 1 500 000 €

De ces éléments le BP s'articule comme suit :

FONCTIONNEMENT

recettes		dépenses	
excédent 2022	969 730,04 €	2 088 130,04 €	011_Charges générales
013_Remboursement frais personnel assurances	17 000,00 €	2 752 200,00 €	012_Charges de personnel
70_Vente des services communaux (crèche / cantine / ...)	298 700,00 €	90 000,00 €	014_FPIC reversement
73_Impôts et taxes	4 712 000,00 €	445 060,52 €	040_amortissements investissements antérieurs
<i>dont fiscalité directe</i>	3 300 000,00 €	429 600,00 €	65_indemnités / subventions associations & CCAS
<i>taxes diverses (dt mut / elec/ TLPE)</i>	413 000,00 €	105 000,00 €	66_charges fi
<i>Attribution Compensation + FPIC</i>	999 000,00 €	237 000,00 €	67_68_charges exceptionnelles & provisions
74_Dotations + FCTVA	634 000,00 €		
75_produits financiers et exceptionnels & loyers	1 672 500,00 €		
<i>dont remboursement assurance</i>	1 620 000,00 €		
76_77_amortissements subventions reçues	7 055,87 €		
TOTAL 1	8 310 985,91 €	6 146 990,56 €	TOTAL 1
		2 163 995,35 €	excédent
		2 163 995,35 €	023_virement section inv
			diff
TOTAL 2	8 310 985,91 €	8 310 985,91 €	

INVESTISSEMENT

recettes		dépenses	
13_subv° des opérations d'investissement	1 470 000,00 €	12 000,00 €	20_immo incorpo (frais d'études)
16_emprunt (recette)	1 500 000,00 €	299 700,00 €	21_immo corpo (investissements imples réalisés en 1 fois)
10_FCTVA + Taxe Aménagement	250 000,00 €	250 000,00 €	23_immo en cours (investissements pluri-annuels & travaux)
040_amortissements investissements antérieurs	445 060,52 €	4 610 300,00 €	opérations
024_cession immo	- €	650 000,00 €	16_emprunt (rbst capital)
1068_excédent reporté	449 057,30 €	347 891,06 €	001_déficit reporté
		7 055,87 €	042_amortissements subventions reçues
TOTAL 1	4 114 117,82 €	6 176 946,93 €	TOTAL 1
RAR	664 688,48 €	765 854,72 €	RAR
TOTAL 2	4 778 806,30 €	6 942 801,65 €	TOTAL 2
<i>diff</i>	2 163 995,35 €		<i>diff</i>
021_virement section Fct	2 163 995,35 €		
TOTAL 3	6 942 801,65 €	6 942 801,65 €	TOTAL 3

Vu le débat d'orientation budgétaire du 8 février 2024,
Vu l'avis de la commission des finances du 14 mars 2024,
Vu le projet de budget primitif

Mme le Maire propose au Conseil de voter le budget primitif pour l'exercice 2024 qui s'équilibre comme suit :

- En fonctionnement par chapitre pour un total de 8 310 985,91 € en recettes et dépenses,
- En Investissement par chapitre et opérations pour un total de 6 942 801,65 € en recettes et dépenses.

Le budget étant soumis au référentiel budgétaire et comptable M57 Mme le Maire sollicite de l'assemblée délibérante l'autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Elle précise que ces mouvements de crédits ne devront pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Mme le Maire rajoute que cette année sera lourde en investissement avec les réparations suite à l'évènement grêle de l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 tel que présenté en annexe équilibré à 8 310 985,91 € en fonctionnement et 6 942 801,65 € en Investissement
- **AUTORISE** le Maire, en sa qualité d'ordonnateur délégué de la ville de Le Poinçonnet, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget à 7,5 % des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel),
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

&&&

6/ FINANCES – BUDGET : Rapport n°2024-03-16_Vote des subventions de fonctionnement aux associations 2024

(Dossier passé en Commission des Finances le jeudi 14 mars 2024)

Rapporteur : M. Roland BRISSON Adjoint à l'animation municipale, sports et associations

La commune souhaite accompagner le développement associatif par la mise en place d'un soutien financier. Celui-ci se matérialise par l'octroi de subventions, soit pour le fonctionnement des structures soit pour l'organisation de manifestations.

Il vous est proposé le tableau récapitulatif suivant :

ASSOCIATIONS	Propositions
A VOS MARQUES POINTS COMPTEZ	300,00 €
ADDITIONS France (ex ANPAA)	200,00 €
AIGLE ET DRAGONS	180,00 €
AGRP 36	100,00 €

AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU POINCONNET - VELLES - ARTHON	500,00 €
AMICALE PHILATELIQUE DU POINCONNET	150,00 €
APPE ASSOCIATION POINCONNOISE DES PARENTS D'ELEVES	545,00 €
APPECS	700,00 €
ASSOCIATION MUSIQUE ART ET CULTURE AU POINCONNET	400,00 €
ASSOCIATION MYCOLOGIQUE DE L'INDRE	100,00 €
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	100,00 €
ATELIER TAPISSERIE	300,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	500,00 €
CDAD 36 CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DE L'INDRE	100,00 €
COMITE DE JUMELAGE CHATEAUROUX BITTOU	600,00 €
COMITE DES FETES	3 800,00 €
COMITE LOCAL FNACA	100,00 €
DECLIC IMAGES 36	500,00 €
ECOLE DU CHAT LIBRE DE L'INDRE	500,00 €
ENTRAID'ADDICT 36 (ex ALCOOL ASSISTANCE)	200,00 €
FANFARE MUNICIPALE	5 000,00 €
HALTES FAMILLES	100,00 €
INDRE NATURE	100,00 €
LA BERRICHONNE CHATEAUROUX ATHLETIC CLUB	200,00 €
LE BOUCHON DE LIEGE DU CŒUR 36 / France CANCER	350,00 €
LE RELAIS (ex ADAVIM)	130,00 €
LA VIGNERONNE	250,00 €
LES GAIS PINSONNETS	2 000,00 €
LES POILUS BERRICHONS	150,00 €
LES POUSSEURS DE BONHEUR	200,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'INDRE	500,00 €
FEDERATION DE L'INDREDE LA LIBRE Pensee	200,00 €
L'UN POSSIBLE	1 000,00 €
LIBRE TRAITS (ex PAPIERS D'ACTU)	300,00 €
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	200,00 €
OBOT 2	200,00 €
PREVENTION ROUTIERE	250,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €
SECOURS POPULAIRE	100,00 €
SOUVENIR Français	150,00 €
SYNDICAT DES CHASSEURS	80,00 €
TOUR DU LIMOUSIN ORGANISATION	1 200,00 €
UNION COLOMBOPHILE DE CHATEAUROUX	100,00 €
UNION SPORTIVE DU POINCONNET	84 600,00 €
V.M.E.H 36 - VISITE DES MALADES EN ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET MAISONS DE RETRAITE	200,00 €
TOTAL	107 535,00 €

En sus des subventions accordées aux différentes associations, il convient d'attribuer une subvention aux coopératives scolaires pour les projets éducatifs.

ASSOCIATIONS SCOLAIRES	Propositions
COOPERATIVES SCOLAIRES	14 800,00 €

Il est entendu que pour les coopératives scolaires, la subvention de la mairie sera adossée à un projet, identifié par un dossier de demande de subvention. La subvention municipale sera au maximum de 40 % du montant total

Après accord, le versement se fera en deux fois :

- 1er versement : 60 % du montant prévisionnel
- 2nd versement : solde au vu des factures après le projet

En réponse à Mme DUTREILH, Mme le Maire et Mme ALAUME précisent que l'Ecole du Chat libre intervient dans le cadre de la lutte contre la prolifération des chats errants sur la commune par leur stérilisation et puçage. Ceux-ci sont laissés sur site et sont nourris par la population. C'est une volonté commune entre la population et la municipalité de lutter contre la prolifération des chats errants par un moyen autre que l'euthanasie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des subventions tel que présenté ci-dessus,
- **VALIDE** le principe de versement des subventions aux coopératives scolaires,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6574,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

&&&

7/ FINANCES - ASSURANCES : Rapport n°2024-03-17_ Protocole transactionnel assurance grêle

(Dossier passé en Commission des Finances le jeudi 14 mars 2024)

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Mme le Maire annonce que n'ayant reçu aucun élément de l'assurance, cette question est retirée de l'ordre du jour de la séance de ce jour et sera soumise lors d'un prochain Conseil municipal.

&&&

8/ INTERCOMMUNALITE – MARCHE PUBLIC : Rapport n°2024-03-18_ Avenant n°10 Contrat de Performance Energétique - Chauffage

(Dossier passé en Commission des Finances le jeudi 14 mars 2024)

Rapporteur : M. Pascal GLOMOT, Adjoint aux travaux – urbanisme – cadre de vie

Le Contrat de Performance Energétique (CPE) passé en groupement de commande avec Châteauroux Métropole signé en 2018 arrive à son terme.

Afin de mieux préparer, rédiger le nouveau marché et permettre à d'autres collectivités de rejoindre celui-ci, il est proposé de signer l'article 12 de l'avenant présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'article 12 de l'avenant n°10 au marché de performance énergétique, ci-annexé,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

9/ INTERCOMMUNALITE – MUTUALISATION : Rapport n°2024-03-19_ Constitution d'un groupement de commande pour les performances énergétiques

(Dossier passé en Commission des Finances le jeudi 14 mars 2024)

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

VU le code de l'Energie,
VU le code de la commande publique,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la convention constitutive jointe en annexe,
VU la délibération n°2022-214 du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2022 relative à la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché concernant l'exploitation et la maintenance des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation.

La conclusion d'un contrat de performance énergétique (CPE) vise à garantir, par rapport à une situation de référence contractuelle, l'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment ou d'un parc de bâtiments, vérifiée et mesurée dans la durée, par un investissement dans des travaux, fournitures ou services.

Le nouveau marché public vise à répondre aux besoins suivants : assurer l'exploitation des installations techniques (chauffage, rafraîchissement, eau chaude sanitaire et ventilation) comprises dans le périmètre du contrat de performance énergétique avec un objectif contractuel de réduction des consommations d'énergie. L'exploitation comprend également la pérennisation et la conduite réglementaire des installations.

La commune de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S), la commune de Saint-Maur, la commune du Poinçonnet et la commune de Déols ayant des besoins identiques, il a été décidé d'un commun accord d'établir un groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L2113-6 à L2113-7 du Code de la commande publique. L'engagement dans une démarche d'achat groupé trouve son fondement dans un objectif de massification et de rationalisation des achats.

La commune de Châteauroux est désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Conformément à l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales, il est institué une commission d'appel d'offres. La commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la constitution d'un groupement de commandes,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes telle que jointe,
- **AUTORISE** Mme le Maire à la signer ainsi que tous ses éventuels avenants,
- **APPROUVE** la désignation de la Ville de Châteauroux comme coordonnateur du groupement de commandes,
- **DESIGNE** la commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux comme compétente,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes.

&&&

10/ INTERCOMMUNALITE - MUTUALISATION : Rapport n°2024-03-20_ Constitution d'un groupement de commande pour la téléphonie fixe, mobile et internet

(Dossier passé en Commission des Finances le jeudi 14 mars 2024)

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1414-3,

VU les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique,

VU le marché n°19-085GRP relatif à la fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonnée par la ville de Châteauroux prenant fin cette année,

VU le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour le futur marché des télécommunications.

Considérant que la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, la commune de Châteauroux, la commune de Déols, la commune d'Ardentes et la commune du Poinçonnet ont comme besoin commun l'acquisition de prestations relatives aux télécommunications.

Il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes au sens de l'article L2113-6 du code de la commande publique, afin de lancer des procédures communes pour aboutir à la conclusion de marchés de prestations de services et réaliser des économies d'échelles.

Le marché actuel comprend les lots suivants :

Lot 1 : Téléphonie fixe

Lot 2 : Téléphonie mobile, terminaux et accessoires

Lot 3 : Liaison d'accès internet et VPN IP, Trunk SIP et services associés

Lot 4 : M2M (machine to machine)

Lot 5 : Envoi de messages en masse

Le/les futur(s) marché(s) des télécommunications comprend/comprennent les prestations et fournitures relatives principalement, mais sans exhaustivité à la date de la présente convention du fait de l'innovation technologique très importante de ce segment d'achat, à de la téléphonie fixe, de la téléphonie mobile, de l'accès internet, de l'évolution vers la téléphonie IP, du VPN intersites, de la messagerie unifiée, de l'assistance à l'arrêt du RTC, des technologies de dialogue entre les machines (M2M). Le besoin lié à l'envoi de messages en masse (lot 5) n'existe plus.

Pour la passation de ce/ces marché(s), le groupement peut :

- souscrire à une/des offre(s) présentée(s) par une centrale d'achat relative aux besoins susmentionnés afin de bénéficier de solutions techniques performantes et d'offres tarifaires avantageuses,
- conclure un marché par ses propres moyens avec l'aide de l'ingénierie du coordonnateur du groupement et d'un éventuel assistant à maîtrise d'ouvrage.

L'ensemble des contributions financières relatives à l'adhésion ou à l'exécution du/des marchés sont pris en charge par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, coordonnateur. Le coordonnateur assure sa mission à titre gracieux. Le cas échéant, le coordonnateur assumera seul les frais éventuels d'adhésion au groupement d'achat ainsi que les frais liés à la mise à disposition d'un ou plusieurs marchés par une centrale d'achat si le besoin était satisfait au travers d'une centrale.

Conformément à l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales, il est institué une commission d'appel d'offres. La commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, la Ville de Châteauroux, la commune de Châteauroux, la commune de Déols, la commune d'Ardenes et la commune du Poinçonnet,
- **DESIGNE** la commission d'appel d'offres de la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole comme compétente,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à la signer ainsi que ses éventuels annexes et avenants.

&&&

11/ INTERCOMMUNALITE – EQUIPEMENTS CULTURELS : Rapport n°2024-03-21_ Approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges (CLECT) transférées consécutif à la déclaration d'intérêt communautaire d'équipements culturels

(Dossier passé en Commission des Finances le jeudi 14 mars 2024)

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Par sa délibération du 26 septembre 2023, le Conseil communautaire a procédé à la reconnaissance d'intérêt communautaire des équipements culturels propriétés de la ville de Châteauroux.

Le rapport ci-annexé précise la liste de ces équipements.

La qualification d'intérêt communautaire de ces équipements au 1^{er} janvier 2024 emporte nécessité de procéder à l'évaluation des charges transférées à la Communauté d'agglomération. Ainsi, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 21 février 2024 afin de déterminer les modalités financières de ces transferts et rétrocessions.

Le Président de la CLECT a transmis à la commune de Le Poinçonnet, le rapport de cette dernière, afin que le Conseil municipal puisse se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'évaluation de la CLECT du 21 février 2024, joint en annexe.
- **VALIDE** l'évaluation fixée à 4 808 778 € pour les équipements culturels d'intérêt communautaire transférés par la ville de Châteauroux à la communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole.
- **APPROUVE** la diminution de 4 435 173 € de l'attribution de compensation versée annuellement à la ville de Châteauroux au titre des charges nettes de fonctionnement transférées à compter du 1^{er} janvier 2024.

- **APPROUVE** le versement annuel à la communauté d'agglomération d'une attribution de compensation en investissement de 373 605 € par la ville de Châteauroux à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à la signer ainsi que ses éventuels annexes et avenants.

&&&

12/ INTERCOMMUNALITE – SCHEMA DEPARTEMENTAL : Rapport n°2024-03-22_Approbation du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage

Rapporteur : Mme Danielle DUPRE-SEGOT, Maire

La commission départementale du 2 février 2024, a émis un avis favorable sur le projet de schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2024-2030. Ce schéma, fourni en annexe, présente le bilan du précédent schéma et le programme d'actions qui sera mis en œuvre.

Mme le Maire rajoute que chaque commune a des obligations en terme d'accueil des gens du voyage.

Toutes les communes de plus de 5 000 habitants, soit le Poinçonnet, devraient posséder une aire de passage pour l'accueil des gens du voyage. Lors du mandat précédent, il avait été négocié avec Châteauroux Métropole la contribution financière de la commune du Poinçonnet à l'aire de Notz, ce qui permet à la commune de respecter ses obligations.

Par ailleurs, des familles des gens du voyage sont également installées sur la commune (bailleurs privés, dans les lotissements où nous avons des PLAI (logements adaptés pour les gens du voyage) pour les familles prêtes à être sédentarisées.

Ce schéma départemental comprend aussi des obligations pour les communes en terme de terrains familiaux. La commune du Poinçonnet n'est pas concernée pour l'instant par les terrains familiaux locatifs car la municipalité a fait le choix des PLAI dans les lotissements.

Sur le Département, c'est Châteauroux Métropole qui répond le plus à ces engagements.

Devant l'obligation de reloger les familles de la Croix Blanche, il avait été question de créer des terrains familiaux route de Velles, ce qui ne se fera finalement pas à cet endroit, ce qui oblige à revoir le plan départemental.

Le Conseil Municipal de Le Poinçonnet est sollicité pour se prononcer, au vu du projet de schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2024-2030
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

&&&

13/ RH – ASSURANCE DU PERSONNEL : Rapport n°2024-03-23_Contrat d'assurance des risques statutaires

(Dossier passé en Commission des Finances le jeudi 14 mars 2024)

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Le marché de prestation de service d'assurance des risques statutaires avec le groupement Siaci Saint-Honoré/ Groupama dans le cadre de la procédure groupée menée par le Centre de Gestion de l'Indre pour la période 2021-2024 arrive à son terme,

Le Centre de gestion de l'Indre propose à la collectivité de lancer une nouvelle procédure de marché public pour souscrire pour son compte un contrat d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée,

Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire et temps partiel thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : accident du travail & maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Ce contrat devra prendre effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 4 ans.

Il est proposé de confier au Centre de Gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence et de souscrire un contrat pour le compte de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- **CHARGE** le Centre de Gestion de l'Indre de lancer une procédure de marché public de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée,
- **AUTORISE** le Centre de Gestion de l'Indre à souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

&&&

14/ URBANISME – TRAVAUX : Rapport n°2024-03-24_ Approbation de la convention ENEDIS – travaux de raccordement électrique

Rapporteur : M. Pascal GLOMOT, Adjoint aux travaux, à l'urbanisme et cadre de vie

La commune du Poinçonnet est propriétaire de parcelles où des travaux de raccordements électriques doivent être réalisés. Il s'agit de passage d'un câble électrique en souterrain sur le

chemin rural 6 de Déols (plan ci-joint). ENEDIS a confié cette mission de l'étude de ce raccordement à l'entreprise NEUILLY SELAS Ingénierie VRD.

Pour ce faire, une convention de servitudes entre la commune du Poinçonnet et ENEDIS a été rédigée et notifiée qu'une indemnisation forfaitaire d'un montant de 136,80 € sera versée au propriétaire des lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention de servitude ci-annexée,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

&&&

15/ Présentation du projet « Les Olympiades » du 14 et 15 juin 2024

Présentation du projet des Olympiades par Benoit RICHARD, directeur du service Education, Sport et Vie Associative.

Dans le cadre de la labellisation Terres de jeux sur Le Poinçonnet et l'organisation des jeux olympiques à Paris en 2024, un groupe de travail a été créé il y a plus d'un an afin de réfléchir sur les actions à mener pour promouvoir ces événements sur la commune, l'idée étant de fédérer l'ensemble des acteurs du Poinçonnet (écoles, associations, élus, services, commerçants).

Ce travail a abouti à l'organisation du projet des « Olympiades » les 14 et 15 juin prochains.

Une cérémonie d'ouverture sera proposée le 14 juin au stade Jean Delaveau avec la participation des 3 écoles de la commune. Le lendemain, se dérouleront les jeux sportifs en partenariat le CDOS et une quinzaine d'associations locales qui présenteront diverses animations en lien avec leurs activités.

Il a également été souhaité mettre en avant les activités culturelles avec la présentation d'une exposition organisée autour d'une dizaine d'associations de la commune. Celle-ci aura lieu à l'ODAKIM et se poursuivra toute la semaine suivante.

En cérémonie de fermeture et dans le cadre de la saison culturelle, un spectacle gratuit sera proposé le 15 juin au stade.

Le souhait a été d'associer les accueils de loisirs, les enfants avec réalisation de la « Torche olympique » qui va démarrer son circuit dès le 1^{er} avril et ce, jusqu'au 15 juin.

Il a également été décidé d'y associer les commerçants et artisans avec l'organisation d'un concours des plus belles vitrines. Celui-ci se déroulera du 13 mai au 15 juin 2024. Les inscriptions viennent d'être lancées. Un jury composé d'élus de la ville, de représentants des services de la ville et d'enfants du CME visitera les vitrines et désignera 4 lauréats.

&&&

16/ Questions diverses

Dans le cadre de la mise en place d'une police pluri-communale, Mme le Maire a récemment rencontré Monsieur le Préfet. Celui-ci lui a fait part de son souhait à voir les polices municipales des communes de la couronne de Châteauroux intégrer une police pluri-communale. L'idée serait ici de développer la coopération entre les polices municipales et la police nationale.

Cela signifie que la commune du Poinçonnet n'aurait plus d'agent de police municipale à temps plein et qu'après signature d'une convention avec Châteauroux Métropole, elle ne bénéficierait plus que d'un nombre d'heures restreint de police pluri-communale sur la commune.

Mme le Maire en concertation avec la majorité ainsi que la commune de Déols n'est pas favorable à ce projet, d'autant plus que Le Poinçonnet est la commune où il y a le moins d'incivilités.

De plus, la signature d'une convention aurait non seulement un coût financier pour la Commune mais n'offre aucune certitude sur les disponibilités d'un policier municipal à un moment voulu. Mme le Maire sollicite l'avis de l'ensemble des élus sur ce sujet.

Aucune objection n'étant apportée, Mme le Maire informe que la commune du Poinçonnet ne donnera pas suite et n'intégrera pas ce projet de police pluri-communale pour l'instant. Le Policier Municipal du Poinçonnet partira en retraite en-cours du prochain mandat et à ce moment là, la municipalité reconsidèrera la question.

&&&

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 H 50

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Pascal PILLE

Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Toutes les pièces sont consultables en Mairie, le Procès-Verbal sera consultable en Mairie après sa validation par le Conseil Municipal.